PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, le jeudi vingt-sept (27) octobre 2022 à 18h

SONT PRÉSENTS :

M. Steve Dorval, Président
M. Michel Patry, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Bonin, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

EST ABSENTE :

Mme Andrée Kronström, Administratrice

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'Ordre du jour

2. Période de questions

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 13 juillet 2022

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 août 2022

5. Ratification

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 septembre 2022

7. Renouvellement de l'entente concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant les lots # 2 454 372 et 2 286 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis 1480 routes des Rivières, Saint-Nicolas, QC G7A 5G2, arrondissement Chaudière-Ouest, Lévis entre FILMO VISION LTÉE et la Société de transport de Lévis (STLévis)

8. Autorisation d'un avenant au mandat de services professionnels à la firme St-Gelais Montminy & Associés Architectes inc en vue d'un agrandissement du centre d'opération situé au 1100 rue Saint-Omer

9. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2023

10. Adoption du Programme des immobilisations 2023-2032

11. Octroi d'un mandat à ITI Inc. pour des services de sauvegarde et d'autres services infonuagiques

12. Octroi d'un mandat à KPMG EGYDE Conseils pour des services de cybersécurité

13. Octroi d'un contrat à Autobus Fleur-de-Lys Inc pour des services de transport adapté par minibus

14. Octroi d'un contrat de fourniture d'appareils et de liens cellulaires à l'entreprise Rogers Communications Inc

15. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Hiver 2023

16. Arrimage STLévis / RTC pour les services de transport collectif offerts du côté de Québec à l'été 2023

17. Autorisation d'un avenant au contrat de déneigement du Centre d'opération de la STLévis sur la rue St-Omer à l'entreprise « Excavation Bergedac Inc.»

18. Autorisation d'un avenant au contrat pour le déneigement des abribus dans les secteurs de Charny et de St-Jean Chrysostome à l'entreprise Gestion S.C.B.

19. Comptes payables

20. Certificat des responsabilités statutaires

21. Divers

    21a) Projet Accès-Transport Lévis

22. Période de questions

23. Levée de l'assemblée

---

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2022-115-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi 27 octobre 2022 soit adopté considérant l'ajout du sujet suivant au point divers 21 :

21a) Projet Accès-Transport Lévis

Adoptée-

---

2. Période de questions

Une dame s'interroge sur les nombreuses ruptures et dégradations du service sur les parcours parlementaires et les intérêts de la STLévis d'ajouter du service afin de réduire la congestion.

Elle souhaite également connaître les façons de faire lorsque les taxis sont complets et se questionne aussi sur les embarquements des usagers sur les parcours express. Également, elle rapporte l'expérience d'une femme voilée qui se serait fait fermer la porte sur elle et n'aurait pu embarquer

---

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 13 juillet 2022

RÉSOLUTION 2022-116-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 13 juillet 2022 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

---

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 août 2022

RÉSOLUTION 2022-117-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 août 2022 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

---

5. Adoption Ratification

RÉSOLUTION 2022-118-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil ratifie toutes et chacune des décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration du 22 septembre 2022.

Adoptée-

---

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 septembre 2022

RÉSOLUTION 2022-119-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

---

7. Renouvellement de l'entente concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant les lots # 2 454 372 et 2 286 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis 1480 routes des Rivières, Saint-Nicolas, QC G7A 5G2, arrondissement Chaudière-Ouest, Lévis entre FILMO VISION LTÉE et la Société de transport de Lévis (STLévis)

RÉSOLUTION 2022-120-

ATTENDU la volonté de la Société de transport de Lévis de mettre à la disposition de ses usagers de l'arrondissement Chaudière-Ouest un stationnement incitatif;

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec FILMO VISION LTÉE (cinéma des Chutes) concernant la location de 90 cases de stationnement dans l'arrondissement Chaudière-Ouest vient échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale:

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2023 de l'entente de location d'un terrain connu et désigné comme étant une partie des lots # 2 454 372 et 2 286 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis 1480 routes des Rivières, Saint-Nicolas, QC G7A 5G2, arrondissement Chaudière-Ouest, Lévis à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) selon les termes et conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD 2022-053);

QUE messieurs Steve Dorval, président et / ou Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée-

---

8. Autorisation d'un avenant au mandat de services professionnels à la firme St-Gelais Montminy & Associés Architectes inc en vue d'un agrandissement du centre d'opération situé au 1100 rue Saint-Omer

RÉSOLUTION 2022-121-

ATTENDU la résolution 2021-107 octroyant à la firme St-Gelais Montminy & Associés Architectes inc le mandat d'élaborer un programme fonctionnel et technique (PFT) pour la construction de nouvelles baies d'entretien et l'analyse de divers scénarios d'agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis situé au 1100, rue Saint-Omer ;

ATTENDU QU' un scénario supplémentaire a été analysé ;

ATTENDU la recommandation du chargé de projet à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise un avenant d'un montant de 8 500 $ plus les taxes au contrat accordé à la firme St-Gelais Montminy & Associés Architectes inc. afin de compléter l'analyse d'un scénario supplémentaire en lien avec l'agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis situé au 1100, rue Saint-Omer.

Adoptée-

---

9. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2023

RÉSOLUTION 2022-122-

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)* : « *une société dépose pour adoption avant le 1er novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget »* ;

ATTENDU les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STLévis débutant le 1er janvier 2023 préparées et présentées par la Directrice des finances ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2023, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

QUE conformément à l'article 116 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)* : « *s'il n'est pas adopté au 1er janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopter. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

Adoptée-

---

10. Adoption du Programme des immobilisations 2023-2032

RÉSOLUTION 2022-123-

ATTENDU l'article 132 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)*, la Société de transport de Lévis doit produire à chaque année un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 134 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)*, « *la société transmet, pour approbation, le programme à la ville au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise* » et « *qu'elle en transmet également copie au ministre au plus tard à la même date* » ;

ATTENDU le Programme des immobilisations 2023-2032 au montant de 512,7 M $ préparé et présenté par la Directrice des finances ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Programme des immobilisations 2023-2032 au montant de 512,7 M $;

QUE, conformément à l'article 134 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)*, le Programme des immobilisations 2023-2032 soit transmis, pour approbation, à la Ville de Lévis, et transmis également au ministre des Transports du Québec.

Adoptée-

---

11. Octroi d'un mandat à ITI Inc. pour des services de sauvegarde et d'autres services infonuagiques

RÉSOLUTION 2022-124-

ATTENDU QUE la Société doit mettre à jour ses systèmes d'information afin de s'assurer qu'elle dispose d'un système de sauvegarde infonuagique robuste et étanche qui

garantit l'intégrité des données nécessaires à la continuité des affaires ;

ATTENDU QUE l'article 104 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) permet à la Société de se procurer tout bien meuble ou service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou, selon le cas, d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ) ou par leur entremise ;

ATTENDU la recommandation du conseiller, intelligence d'affaire à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer une entente de trois ans avec le fournisseur ITI inc. d'un montant maximal de 43 000 $, plus les taxes applicables, pour des services de sauvegarde et d'autres services infonuagiques

Adoptée-

---

12. Octroi d'un mandat à KPMG EGYDE Conseils pour des services de cybersécurité

RÉSOLUTION 2022-125-

ATTENDU QUE la Société désire maintenir et renforcer sa posture de cybersécurité pour assurer les conditions nécessaires à la continuité des affaires ;

ATTENDU QUE la proposition du fournisseur KPMG EGYDE Conseils de Québec ;

ATTENDU la recommandation du conseiller, intelligence d'affaire à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer une entente de six mois avec KPMG EGYDE Conseils, d'un montant de 77 590 $, plus les taxes applicables, pour des services de cybersécurité.

Adoptée-

---

13. Octroi d'un contrat à Autobus Fleur-de-Lys Inc pour des services de transport adapté par minibus

RÉSOLUTION 2022-126-

ATTENDU QUE la Société requiert un plus grand nombre de véhicules adaptés au transport des personnes en fauteuil roulant pour offrir un service fiable à cette clientèle ;

ATTENDU QUE l'entreprise Autobus Fleur-de-lys dispose de véhicules adaptés qui répondent aux besoins de la Société et de l'expertise nécessaire pour assurer une exploitation fiable et sécuritaire ;

ATTENDU la recommandation du directeur Proximité client et commercialisation à la direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Cindy Morin
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie un contrat de 4 ans plus une année d'option à Autobus Fleur-de-lys Inc. de Lévis pour la fourniture de deux minibus afin desservir la clientèle du transport adapté sur le territoire de la STLévis selon les termes et conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD 2022-049).

Adoptée-

---

14. Octroi d'un contrat de fourniture d'appareils et de liens cellulaires à l'entreprise Rogers Communications Inc.

RÉSOLUTION 2022-127-

ATTENDU la demande de prix faite auprès de trois fournisseurs d'appareils et de liens cellulaires ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Serge Bonin
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à l'entreprise Rogers Communications Inc. (Services d'affaires) un contrat d'une durée de trois ans, se terminant le 31 octobre 2025, d'une valeur maximale de 37 000$ (taxes incluses) pour la fourniture d'appareils et de liens cellulaires.

Adoptée-

---

15. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Hiver 2023

RÉSOLUTION 2022-128-

ATTENDU QUE les modifications proposées s'appuient sur les modifications estivales habituelles, les constats et commentaires reçus de la clientèle et des chauffeurs, les analyses faites à partir de notre système d'aide à l'exploitation (SIPE), les travaux prévus sur divers axes routiers ainsi que sur la disponibilité des ressources ;

ATTENDU QUE les modifications pour l'Hiver 2023 concernent les parcours suivants (référence FPD 2022-051) :

STLévis :
- Parcours Lévisiens
- Parcours Locaux et Limités
- Parcours Express et Connexion

Autocars des Chutes :
- Parcours Locaux
- Parcours Express

Taxibus :

ATTENDU la recommandation de la Direction Proximité Client et commercialisation et de la Direction des opérations à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration/modifications de service ci-dessus ;

QUE les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 26 décembre 2022 ;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2022-051), la Direction générale à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires de l'Hiver 2023 et la livraison du service de transport collectif ;

QUE ces modifications conformément à l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun soient communiquées à la population à partir de la semaine du 5 décembre 2022.

Adoptée-

---

16. Arrimage STLévis / RTC pour les services de transport collectif offerts à Québec

RÉSOLUTION 2022-129-

ATTENDU QUE l'ampleur des travaux dans le secteur de la Colline Parlementaire au cours de l'été 2023 engendrera des enjeux opérationnels importants et qu'il convient de maximiser l'utilisation de chaque autobus pour limiter les impacts sur les opérations des deux sociétés de transport de la région ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu depuis les derniers mois afin de mieux arrimer les services de la STLévis et du RTC du côté de Québec ;

ATTENDU la recommandation de la Direction Proximité Client et commercialisation, de la Direction des opérations à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil confirme l'intention de la Société de transport de Lévis, à partir de l'été 2023, de réviser son offre de service sur la rive-nord afin de s'arrimer à celle du RTC, conditionnellement à la conclusion d'une entente tarifaire permettant aux usagers d'effectuer leurs déplacements à un tarif avantageux.

Adoptée-

---

17. Autorisation d'un avenant au contrat de déneigement du Centre d'opération de la STLévis sur la rue St-Omer à l'entreprise « Excavation Bergedac Inc. »

RÉSOLUTION 2022-130-

ATTENDU la résolution 2020-115, confirmant à l'entreprise Excavation Bergedac Inc. l'octroi du contrat de déneigement du Centre d'opération de la STLévis situé sur la rue St-Omer ;

ATTENDU la recommandation du contremaître du service de l'entretien à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder un avenant à l'entrepreneur Excavation Bergedac Inc. pour le déneigement du Centre d'opération pour la saison Hiver 2022-2023 selon les termes et conditions apparaissant FPD 2022-054.

Adoptée-

---

18. Autorisation d'un avenant au contrat pour le déneigement des abribus dans les secteurs de Charny et de St-Jean Chrysostome à l'entreprise Gestion S.C.B.

RÉSOLUTION 2022-131-

ATTENDU la résolution 2020-118, confirmant à l'entreprise Gestion S.C.B. l'octroi du contrat de déneigement des abribus dans les secteurs Charny et St-Jean Chrysostome ;

ATTENDU la recommandation du contremaître du service de l'entretien à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder un avenant au contrat de déneigement des abribus dans les secteurs de Charny et St-Jean Chrysostome à l'entreprise Gestion S.C.B. pour la saison Hiver 2022-2023 selon les termes et conditions apparaissant FPD 2022-055.

Adoptée-

---

19. COMPTES PAYABLES

RÉSOLUTION 2022-132-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de septembre 2022 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #36 à #39:	830 547,82 $
Chèques:	120 964,97 $
Paiements et transferts électroniques :	2 123 711,58 $

Adoptée-

---

20. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.

II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.

III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés « Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.

IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.

V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

a. La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
b. La Loi sur les impôts (Québec).
c. La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
d. La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
e. La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
f. La Loi sur la taxe de vente du Québec.
g. La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
h. La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 21ième jour d'octobre 2022

Par Francine Marcoux

Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

---

21. Points divers

21a Projet Accès-Transport Lévis

RÉSOLUTION 2022-133-

ATTENDU le succès remporté par le projet-pilote Accès-Transport Lévis initié en 2020-21 avec la collaboration des partenaires de la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis ;

ATTENDU QUE les résultats obtenus démontrent clairement un besoin de mobilité accrue des personnes plus vulnérables afin de :

- Contrer l'isolement en encourageant la participation citoyenne
- Garder actifs et sur le marché de l'emploi, les travailleuses et les travailleurs à faible revenu
- Accroître l'autonomie des clientèles plus vulnérables dans leurs déplacements
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants

ATTENDU l'axe d'intervention 7 : Maintenir des tarifs abordables / Diversifier l'offre tarifaire du Plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 de la ST Lévis ;

ATTENDU QU' il est entendu de tous les partenaires que la ST Lévis n'est nullement responsable de définir l'admissibilité des clientèles et de voir à la remise des titres à celles-ci ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Serge Bonin
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à remettre <u>à titre gratuit</u> 2 250 cartes de 4 passages ainsi que de 4 110 cartes de 12 passages d'une valeur commerciale globale de 177 210$ à l'organisme Convergence action bénévole qui en assurera la gestion et la distribution selon les critères établis.

Adoptée-

---

22. Période de questions

La dame qui a fait une intervention un peu plus tôt en début d'assemblée prend la parole à nouveau et souhaite avoir plus de détails au point 15 et 16 de l'ordre du jour, concernant les modifications de service pour l'hiver 2023 et l'arrimage STLévis / RTC occasionnant des correspondances. Elle fait état de son inquiétude concernant ses déplacements vers la colline parlementaire qui seront nettement plus longs selon sa compréhension. Elle propose d'ajouter des services vers les traversiers qui, selon elle, serait une alternative envisageable dans la mesure où nos horaires sont arrimés.

---

23. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2022-134-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

_____	_____
Le président,	Le secrétaire,
Steve Dorval	Jean-François Carrier